

L'accès à la culture des personnes en situation de handicap : droit effectif ou de façade ?

L'égal accès à la culture : un droit consacré à plusieurs reprises

Le 11 février 2005, la loi « *handicap* » transformait en profondeur le régime applicable aux personnes en situation de handicap. Si ce texte est une référence, étonnamment, il ne mentionne nullement la question de l'accès à la culture, même si quelques dispositions s'y réfèrent indirectement.

Pour autant, la question de l'accès à la culture pour tous est un principe consacré depuis longue date dans notre ordre juridique. En effet, le Préambule de la Constitution de la Quatrième République a consacré dès 1946 l'égal accès à la culture en tant que principe particulièrement nécessaire à notre temps.

Plus récemment, ce même principe a été rappelé par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006 reconnaissant aux personnes handicapées « *le droit de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres* ».

Le principe est donc consacré à l'échelon supra-législatif depuis longtemps, mais son application est cependant longtemps restée timide dans les politiques culturelles. Toutefois, depuis la loi NOTRe de 2015 et la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016, l'intérêt pour cette question connaît un renouveau. L'article 3 du second texte déclare en effet que l'Etat et les collectivités territoriales doivent : « *Favoriser une politique de mise en accessibilité des œuvres en direction du public en situation de handicap et promouvoir les initiatives professionnelles, associatives et indépendantes visant à favoriser l'accès à la culture et aux arts pour les personnes en situation de handicap ainsi que leur contribution à la création artistique et culturelle* ».

En somme, au niveau juridique, l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap est donc un principe consacré à de multiples reprises. Pour autant, entre les textes et leur application, le fossé reste grand.

Une effectivité limitée malgré de réels progrès

Comme le souligne le rapport « [Culture et handicap : une exigence démocratique](#) » de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat de 2016, l'égal accès à la culture n'est réel que dans les textes.

Malgré des efforts certains des pouvoirs publics et du secteur associatif, l'accès à la pratique culturelle des personnes en situation de handicap n'est pas complet. Le secteur de la culture manque de moyens humains et matériels, les politiques publiques sont peu lisibles, partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales sans véritable cohérence. Et tout cela nuit à la mise en œuvre des actions destinées à garantir l'accès à la culture des personnes en situation de handicap.

Toutefois, le bilan n'est pas noir, loin de là : des efforts bien réels ont été faits pour garantir l'accès aux contenus culturels, aux équipements et aux métiers de la culture aux personnes en situation de handicap. De nombreux lieux culturels ont ainsi mis en place des dispositifs d'accueil destinés aux personnes handicapées, comme en témoignent les exemples du Louvre, du Théâtre du Châtelet et du Zénith.

L'agenda d'accessibilité programmée du Musée du Louvre

Le Musée du Louvre a développé un [agenda d'accessibilité programmée \(Ad'Ap\)](#) pour garantir à tous les visiteurs un confort de visite optimal.

Pour les personnes en situation de handicap moteur, le parking du musée met à disposition des emplacements réservés et facilite l'accès à la Pyramide grâce à l'ascenseur central et des ascenseurs destinés à l'accès aux galeries. Le musée propose également des fauteuils et l'aide d'un accompagnateur sur demande.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif, le musée propose des visites en lecture labiale et langue des signes tandis que les personnes en situation de handicap visuel peuvent bénéficier de visites descriptives et tactiles.

La politique d'accessibilité du Théâtre du Châtelet

Au Théâtre du Châtelet, la [politique d'accessibilité](#) offre aussi différents services selon le handicap.

Des places sont ainsi réservées à chaque représentation pour les personnes atteintes d'un handicap moteur.

Les personnes malentendantes peuvent bénéficier gratuitement d'un casque amplificateur ou d'une boucle magnétique. Des ateliers de danse sont également organisés ponctuellement pour les locuteurs de la langue des signes, avec la participation d'un artiste de la production et d'un interprète.

Pour le public malvoyant, le théâtre prévoit certaines représentations en audiodescription, dont le programme est imprimé en caractères agrandis et en braille ou en version numérique avec une lecture par synthèse vocale.

L'accessibilité PSH du Zénith

Du côté des salles de concerts, le Zénith à Paris a mis au point un système [d'accessibilité PSH](#).

Il permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder directement à la salle grâce à des places réservées dans le parking et des ascenseurs, conduisant à des places en gradins qui bénéficient en général d'une bonne visibilité sur la scène. Par souci de transparence, le site internet du Zénith précise toutefois qu'à l'occasion de certains concerts qualifiés de « *remuants* », les spectateurs

dans les gradins peuvent rester debout tout du long, ce qui occulte la visibilité des personnes en fauteuil.

Les personnes malentendantes pour leur part peuvent bénéficier d'un système de boucle magnétique et un marquage au sol a été créé afin de permettre aux personnes malvoyantes d'être autonomes dans la salle. Fait étonnant, le Zénith permet même aux malvoyants de venir accompagné de leur chien et, s'il ne supporte pas le bruit, de le laisser dans un espace clos réservé.

Ces trois lieux culturels – particulièrement connus dans le monde de l'art en France et dans le monde – ont donc développé de réelles politiques d'accessibilité. Mention spéciale au Zénith qui offre des services complets notamment pour les personnes en situation de handicap visuel et joue la carte de la transparence face aux dérangements potentiels que pourraient subir les personnes en situation de handicap durant les concerts.

Il convient néanmoins de noter que les lieux culturels en région parisienne, hautement fréquentés, sont ceux qui offrent les meilleurs accès aux publics en situation de handicap. Dans le reste de la France, le manque de moyen du secteur de la culture limite souvent les aménagements nécessaires permettant un accueil adapté. Au final, si les progrès sont bien réels, des efforts restent encore à faire. Et à ce titre, le tissu associatif permet de combler les lacunes du secteur public et des institutions culturelles.

La Possible Echappée, acteur de la démocratisation de l'accès à la culture

La [Possible Echappée](#), depuis plus de dix ans, s'investit pleinement pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap et encourager la pratique artistique, volet pauvre des politiques d'égal accès à la culture.

Par l'organisation [d'ateliers pédagogiques](#), en partenariat avec des établissements spécialisés très divers (IME, ESAT, FAM), l'association propose aux personnes en situation de handicap de participer à une création artistique unique et poétique. L'approche pédagogique est adaptée pour répondre aux spécificités des participants, portée par des artistes professionnels engagés, des professeurs de danse et des enseignants-artistes.

En outre, sa compagnie de danse [Regards en Lignes](#) créée en 2016, dirigée et fondée par Kathy Mépuis, propose un regard différent sur le handicap. Composée d'artistes en situation de handicap et d'artistes valides, elle fait oublier la différence, crée un espace commun grâce à la danse. Le maître-mot des créations de la compagnie est la co-création. Tous les artistes participent à l'écriture chorégraphique, afin de mettre en avant les singularités de chacun. Cette singularité renforce l'esthétisme des créations de la compagnie, en faisant usage de techniques issues de toutes les disciplines artistiques : la danse, le théâtre, la musique ou encore les marionnettes.

La Possible Echappée travaille donc au quotidien à faire de l'égal accès à la culture un principe effectif, car l'accès à la culture est un droit fondamental dont ne doivent pas être privés les personnes en situation de handicap. Par ses ateliers pédagogiques et sa compagnie

de danse, l'association s'est donnée pour mission de participer activement à la réalisation de cet objectif d'intérêt général pour faire en sorte que tout le monde, quel que soit sa situation, puisse s'investir dans la création artistique et accéder à la culture.

Crédit image : [Unsplash](#).